

Le 5 juillet 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 juillet 2021, de 20 h à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère (absente)
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organisme
8. Faits saillants état financiers 2020 questions et commentaires
9. Correspondance
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.

113-2021

114-2021

115-2021

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 51 071,08 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

Le représentant municipal et sa substitute étant absents, il y aura un compte-rendu de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest lors d'une séance subséquente.

7. Rapports d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller mentionne qu'il y a eu une rencontre des municipalités du regroupement des matières résiduelles le 23 juin dernier.

Ville St-Pascal a présenté un projet d'entente pour la cueillette, le transport et traitement des matières résiduelles pour un durée de 3 ans. D'une entente pour cessation de contrat par Gesterra en faveur de Bouffard pour le traitement des matières recyclables pour un montant de 160\$ la tonne.

Une offre adressée à Bouffard est toujours sur la table pour le traitement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021.

Pour les 6 mois qui restent, on s'attend à un coût à 160 \$ la tonne.

En ce qui à trait à l'entente pour la cueillette, le transport des matières résiduelles l'entreprise qui obtiendra le contrat devra se munir d'un système de pesée et un système de suivi de collecte intelligente constitué d'un GPS, caméra et module de transmission par voie cellulaire en temps réels des données GPS.

Pour la gestion (frais administratifs et facturation) la Ville suggère un tarif de 4 \$ par habitant. Le total sera divisé également entre les 5 municipalités prenant part à l'entente.

En ce qui concerne les plastiques agricoles, ils ne seront plus récupérés, faut de débouché, ils devront être mis dans les bacs de déchets.

M. Étienne Brodeur conseiller mentionne que le Comité de développement ne s'est pas réuni, le Comité de la Chapelle a tenu une rencontre lundi dernier et regarde toujours la possibilité de l'offre de divertissement à la Chapelle de la Grève.

La Maison Chapais a tenu son AGA pendant la réunion préparatoire du conseil le lundi 28 juin 2021, donc M. Brodeur n'a pu y assister.

M. Brodeur mentionne que dans le cadre du projet des eaux usées, il y a une assemblée publique d'information pour les citoyens de prévue en cours de projet. Il demande quand cette assemblée devrait se tenir.

Mme la directrice générale mentionne que le mandat de la firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis est prévu pour janvier 2022. L'assemblée publique devrait se tenir à peu près à cette date tout dépendant de l'avancement des travaux par la firme d'ingénieur et des autres intervenants.

Mme Lynda Lizotte conseillère mentionne que la Bibliothèque est en opération et tout se déroule très bien.

En l'absence de Mme Manon Bélanger, Mme Lizotte demande s'il serait possible d'offrir un petit budget pour l'achat d'articles de divertissement pour le camp de jour.

116-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un budget de 200 \$ au Camp de jour pour l'achat d'articles divers.

8. Faits saillants états financiers 2020 – questions et commentaires

La municipalité a déposé le rapport *Faits saillants du rapport financier et du rapport d'auditeur indépendant 2020* lors de la séance extraordinaire tenue par vidéoconférence le 14 juin 2021 ;

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a recommandé aux municipalités de prévoir une période de 15 jours suivant la publication des faits saillants sur le site de la municipalité afin de permettre aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires ;

La Directrice générale fait part aux membres du conseil qu'aucune question et aucun commentaire n'ont été acheminés à la municipalité.

9. Correspondance

9.1 MRC de Kamouraska

La MRC transmet une Résolution annonçant l'intention de la MRC de Kamouraska de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes.

Une lettre adressée aux directeurs des services de prévention des incendies du Kamouraska en lien avec l'intervention lors de l'incendie au Domaine de Nos-Étés.

Lecture de la lettre faite en séance tenante.

M. le maire suggère que la municipalité envoie une lettre de remerciements aux divers intervenants qui ont œuvré lors de cet incendie (directeurs d'incendie- SOPFEU- Sûreté du Québec – ambulanciers – Ministère des Transports).

Adopté à l'unanimité.

9.2 L'Arc-en-ciel du cœur

Demande de commandite

ATTENDU QUE

L'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska est un organisme sans but lucratif qui a comme mission d'offrir des services en matière de prévention de maladies cardiovasculaires et métaboliques à la population du Kamouraska et des environs;

ATTENDU QUE

l'organisme occupe un local de conditionnement physique spécialisé à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima en partenariat avec le Centre intégré de Santé et de Services sociaux du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE

suivant la hausse des demandes et pour participer à l'évolution des besoins en réadaptation, l'organisme s'est doté d'un autre local, aussi à La Pocatière qui permet donc à l'organisme de poursuivre l'encadrement auprès de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE,
117-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la campagne de financement de l'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska pour un montant de 100 \$.

9.3 Commission de toponymie

La Commission de toponymie, lors de sa réunion du 10 juin 2021, a désofficialisé le nom **rue Bélanger** parce qu'il ne désignait aucune voie sur le territoire de la municipalité.

9.4 Ministre des Transports

Lettre annonçant une aide financière maximale de 51 997 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales*.

10. Autres sujets

Anne Desjardins Directrice générale

Demande une résolution afin de payer la facture de Groupe Paradis et Frères pour les travaux d'assèchement et de démolition pour un montant de 6 114.58 \$ avant taxes.

Facture en lien avec le sinistre survenu le 11 mars 2021 au Complexe municipal.

Montant qui sera couvert et remboursé à la municipalité par l'assureur.

Proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

11. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins demande des informations concernant le sinistre survenu au Complexe municipal.

En ce qui concerne le projet d'eau usée ;

M. Desjardins souhaite que soit prise en considération la circulation des équipements aratoires lors de la réalisation des travaux afin de créer un accès à proximité et éviter tout détournement qui ralentirait les travaux des agriculteurs.

M. Desjardins demande également de préciser la date de la tenue de l'assemblée publique d'information.

M. le maire informe que le mandat devrait se terminer en janvier 2022, tout dépendant de l'avancement des travaux, on peut présumer que l'assemblée publique d'information pourra se tenir au cours de l'année 2022.

12. Clôture et levée de la séance

que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

118-2021

119-2021
CONSIDÉRANT

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	275,25 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts)	19,60 \$
BASE 132	565,68 \$
BUROPRO CITATION	93,35 \$
CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE	45,99 \$
CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-DENIS	500,00 \$
CORPORATION POUR MAINTIEN LIEUX HISTORIQUE (Maison Jean-Baptiste)	2 000,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	524,76 \$
DICKNER INC.	43,39 \$
EAU LIMPIDE	15,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 861,24 \$
FLEURISTE LE BEL AROME INC.	59,79 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	125,00 \$
GROUPE PARADIS ET FRÈRES	7 030,24 \$
LES EXTINCTEURS OUELLELT ENR.	160,97 \$
MANON FALARDEAU	501,12 \$
MICHEL MONTMINY	1 366,04 \$
MRC DE KAMOURASKA	8 374,00 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PAULINE MILLIARD	51,00 \$
PROJEKTION 16-35	50,00 \$
PUROLATOR	5,91 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
SUZANNE DUBÉ (km journal municipal, frais poste journal/faits saillants)	136,71 \$
TETRA TECH QI INC	7 106,61 \$
TRANSPORT JULES LANGLAIS INC.	2 558,19 \$
	SOUS-TOTAL 41 104,21 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2021

SALAIRES (JUIN 2021)	5 179,80 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2021)	2 648,08 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
VIDÉOTRON	202,42 \$
HYDRO-QUÉBEC	328,29 \$
FRAIS BANCAIRE	708,04 \$
	SOUS-TOTAL 9 966,87 \$
	GRAND-TOTAL <u>51 071,08 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 juillet 2021

Annexe

Résolution

115-2021

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière